

DOSSIER
GRAND CONSEIL
DÉCEMBRE 2007

IL NE SOUTIENT PAS LA LOI

Député d'une commune touristique, Gabriel Luisier fait partie des quatre députés qui se sont abstenus lors de l'entrée en matière de la loi sur le tourisme. Bizarre?

114 DÉPUTÉS ENTRENT EN MATIÈRE

Presque unanime quand aux structures, le Parlement propose des dizaines d'amendements pour régler la question du financement de la loi sur le tourisme.

DE L'ARGENT EN MOINS POUR LA SANTÉ

Thomas Burgener va devoir serrer la ceinture de son département. **Pour deux petites voix**, les députés ont suivi la Commission des finances pour exiger que les subventions pour hospitalisations hors canton soient réduites de 2,1 millions de francs.

AU PROGRAMME

Aujourd'hui, il n'y a pas de session en raison de la réception de Pascal Couchepin. Vendredi, le Parlement votera sur le budget 2008 de l'Etat.

Trouver 80 millions pour le tourisme valaisan suscite de nombreux amendements au sein du Grand-Conseil.

HOFMANN



Alors que 114 députés ont accepté d'entrer en matière sur la loi sur le tourisme, vous vous êtes abstenu, en étant député de Verbier. Pourquoi?



LA QUESTION VACHE A...



GABRIEL LUISIER
Député PDC de Bagnes

«Ça ne me dérange pas du tout de m'abstenir lors de ce vote, même si 114 députés ont accepté cette entrée en matière. Pour être positif, lors du vote final lié à cette loi, soit je m'abstiendrai, soit je voterai oui, mais je ne la refuserai pas. Je ne vous dirai pas non plus si mon abstention en plénum correspond à mon vote dans la commission (tourisme), car nous sommes tenus par le secret. Pour moi, cette loi telle qu'elle est ficelée ne fait ni de mal ni de bien au tourisme valaisan. Tout dépendra donc du sort des nombreux amendements déposés. Certains vont dans le bon sens. Si le Parlement les accepte, je soutiendrai ce projet de loi qui ne règle de loin pas tous les problèmes liés à notre tourisme comme le financement des infrastructures de base du type remontées mécaniques ou la gestion de l'hébergement à travers l'aménagement du territoire.» VF

114 députés veulent révolutionner les structures

LOI SUR LE TOURISME ► Seuls l'UDC et les radicaux haut-valaisans ont refusé d'entrer en matière. Presque tous les autres groupes louent les nouvelles structures proposées par la loi.

VINCENT FRAGNIÈRE

Près de deux heures de débat pour «la loi la plus importante de la législature» selon le radical René Constantin. Le tourisme valaisan a été pris très au sérieux hier par le Parlement cantonal lors de l'entrée en matière de la nouvelle loi. Et seulement deux groupes parlementaires (UDC, FDPO) - qui représentent sept députés - ont préféré renvoyer l'ensemble du projet au Conseil d'Etat, ce qui a fait réagir Jean-Michel Cina. «L'UDC est cohérente avec son ancien conseiller fédéral qui avait proposé à l'époque de verser un franc à Suisse Tourisme.» En Valais, l'UDC ne serait prête à soutenir élatiquement que la société «Promo Valais»...

L'urgence des structures

Parmi les groupes qui ont accepté de débattre de cette loi, la plupart sont convaincus par les structures proposées, à savoir neuf régions touristiques au lieu des 152 sociétés de développement actuelles, une fédération de ces régions et un organe de promotion pour la marque «Valais». «Elles amènent plus de professionnalisme et de qualité, donc plus d'efficacité», estime le PDC Jacques Melly, tandis que son homologue radical René Constantin affirme même, pour ce qui est des structures, que «le Valais a besoin de cette loi le plus rapidement possible. Il y a donc un unanimité au sein de notre groupe à entrer en matière.» Lors de la première lecture au printemps prochain, les amendements liés à cette nouvelle organisation traiteront du nombre de régions, de leur mode de gestion, ou de certains garde-fous financiers.

Mais l'ensemble de la structure ne sera pas remise en question. «C'est l'élément le plus positif du débat», note Jean-Michel Cina, qui poursuit: «Le Parlement a pris conscience de l'importance d'avoir de nouvelles structures marketing pour concurrencer une région comme le Sud Tyrol. Reste maintenant à se mettre d'accord sur un mode de financement qui ap-



«Les outils de financement choisis ne doivent pas mettre en péril une loi essentielle pour les structures»

JEAN-MICHEL CINA

CONSEILLER D'ÉTAT



«Nous devons avoir le courage de soutenir la solution la plus équitable, la taxe de promotion cantonale»

MARCELLE MONNET

CHEFFE DU GROUPE ALLIANCE DE GAUCHE/PS

ont accepté d'entrer en matière n'ont pas manqué d'imagination pour simplifier la proposition de financement de la commission «tourisme», à savoir le maintien et l'amélioration des cinq taxes actuelles et la possibilité laissée aux communes d'introduire deux nouvelles taxes destinées au financement des infrastructures touristiques locales. Evidemment, la

note Jacques Melly, contredit par le radical Jacques-Roland Coudray. La PS Marcelle Monnet y verrait un signe «de courage politique de tout un canton qui innoverait dans le but commun de promouvoir correctement sa principale branche économique.»

Taxe cantonale contre budget ordinaire

Face à cette taxe cantonalisée, le budget ordinaire de l'Etat est l'outil financier le plus souvent cité par les députés. Nicolas Voide, du PDC du Bas, y puiserait 60% des 80 millions auxquels s'ajouterait un centime touristique au niveau des impôts communaux. Le radical René Constantin, lui, veut voir disparaître toutes les taxes de promotion touristique, «source d'une trop grande inégalité de traitement» au profit du budget ordinaire. «Au lieu des 30 millions de francs prévus par le projet de loi, l'Etat injecterait 45 millions dans le tourisme.» Seul problème pour les partisans du budget ordinaire, le double frein à l'endettement voté par ce même Parlement qui obligerait des économies substantielles dans d'autres domaines comme l'a relevé le vice-président de la Cofl David Théodulz.

Si la présidente de la commission Marylène Volpi se dit «prête à étudier toutes les solutions permettant de simplifier le financement», Jean-Michel Cina rappelle que le projet de la commission offre plusieurs avantages. «Il se base sur des taxes existantes, les améliore en supprimant le coulage actuel et ne propose aucun outil financier susceptible de déclencher un référendum.» A suivre de près d'ici à février 2008...

porte 80 millions de francs à notre tourisme sans mettre en péril l'ensemble de la loi.» L'enjeu de la première et de la deuxième lecture se situera donc clairement au niveau des moyens financiers que va choisir le Parlement pour dégager ces 80 millions de francs. Hier, les groupes qui

taxe de promotion touristique cantonalisée, proposée par la première commission extraparlamentaire, a resurgi du côté des socialistes, mais aussi du PDC du centre qui demande «plus d'audace politique pour étudier à nouveau un outil peut-être plus aussi tabou qu'il y a quelques mois»,

LES COMMUNALES EN OCTOBRE

Aux oubliettes les fameux premiers dimanches de décembre réservés aux élections communales et à leur lot de passion. En acceptant de modifier la loi sur les droits politiques, le Parlement a donné le feu vert à bien des changements d'habitudes électorales.

DE L'ARGENT EN MOINS POUR LA SANTÉ

Thomas Burgener va devoir serrer la ceinture de son département. **Pour deux petites voix**, les députés ont suivi la Commission des finances pour exiger que les subventions pour hospitalisations hors canton soient réduites de 2,1 millions de francs.

Des communales en pleine foire

CHANGEMENTS ► La nouvelle loi sur les droits politiques acceptée, les Valaisans vont devoir modifier leurs habitudes électorales. Finie l'échéance du premier dimanche de décembre!

PASCAL GUEX

Les citoyens qui viseront une place dans un exécutif communal en 2008 ne pourront pas aller jusqu'au bout de la Foire du Valais pour cabaler! Le Parlement a en effet décidé hier de fixer la date du premier tour des élections communales au deuxième dimanche d'octobre. Soit le 12 pour l'année 2008, qui correspondra au dernier jour de la 49e édition du grand rassemblement martignerain.

8% pour figurer au deuxième tour

Par 75 voix contre, 42 pour et 1 abstention, le Grand Conseil a ainsi rejeté un amendement des députés Sonia Métrailler et Aldo Resenterra (Groupe radical-libéral) qui souhaitaient repousser cette échéance au 3e dimanche d'octobre afin justement d'éviter toute concurrence avec le plus grand rendez-vous commercial du canton. «La dernière campagne en vue des élections au National a démontré que la Foire du Valais est une formidable arène politique.» Une vitrine électorale unique dont auraient pu tirer profit les candidats aux prochaines communales. Las, à l'instar du président de la commission thématique Marcel Mangisch, une majorité de députés n'ont pas voulu de ce report. «En comptant un deuxième tour, plus les élections à la présidence et à la vice-présidence, déplacer le premier tour au 3e dimanche d'octobre aurait pu nous amener à nouveau à voter en décembre. C'est justement ce que voulait éviter cette modification de la loi.»

Car si le Valais a décidé de revoir les dates des élections municipales, ce n'est pas pour le seul plaisir de changer, mais bien pour pouvoir s'adapter aux nouvelles habitudes des électeurs, toujours plus nombreux à utiliser le vote par correspondance. Or, le maintien d'une échéance en décembre



«Cette loi marque une régression, un coup de frein à la pluralité...»

JEAN-LUC ADDOR

CHEF DE GROUPE UDC/SVP

est incompatible avec le recours à ce mode de vote. Si personne n'a contesté la nécessité de ce changement de dates, le débat a tout de même été nourri hier. Notamment lorsqu'il a fallu déterminer le seuil de voix à atteindre au 1er tour pour pouvoir figurer au 2e tour d'une élection communale. Finalement la voix des 8% défendue par les démocrates-chrétiens a ré-

colté plus de voix que les 5% prônés par les minoritaires (68 contre 54). Le Parlement a aussi dû déterminer les conditions requises pour permettre un changement de système d'élection. Pour le gouvernement et la commission parlementaire présidée par Marcel Mangisch, c'est dans les localités de moins de 1500 habitants qu'un cinquième des citoyens

peuvent demander une telle mesure. Une limite bien trop élevée aux yeux des députés de la gauche et de l'UDC. Après avoir un instant souhaité voir ce seuil fixé à 700 habitants, socialistes du Haut et du Bas et élus de l'UDC se sont entendus pour défendre une limite à 1000 habitants. En vain, puisque 80 députés ont soutenu la solution des 1500 habitants contre 42 pour l'autre variante. Au grand dam du socialiste Jean-Pierre Bodrito qui a évoqué «une frustration profonde... Cette loi est bien plus restrictive que celle en vigueur jusqu'ici.» L'élu du PS-AdG a dénoncé «un mur de protection» érigé par la majorité. Un sentiment partagé par Jean-Luc Addor (UDC) qui a déclaré ne plus se faire beaucoup d'illusions sur la pluralité dans ce canton.

BUDGET 2008

Thomas Burgener devra se serrer la ceinture

PASCAL GUEX

Après l'échec du rachat des cliniques de Loèche-Bains mardi, le budget 2008 de son département, Thomas Burgener n'a pas été épargné par les députés en ce début de session de décembre. Hier, le Parlement a ainsi compliqué un peu plus la vie de notre ministre de la Santé en exigeant un amaigrissement du budget ordinaire, le double frein à l'endettement voté par ce même Parlement qui obligerait des économies substantielles dans d'autres domaines comme l'a relevé le vice-président de la Cofl David Théodulz.

Si la présidente de la commission Marylène Volpi se dit «prête à étudier toutes les solutions permettant de simplifier le financement», Jean-Michel Cina rappelle que le projet de la commission offre plusieurs avantages. «Il se base sur des taxes existantes, les améliore en supprimant le coulage actuel et ne propose aucun outil financier susceptible de déclencher un référendum.» A suivre de près d'ici à février 2008...



L'année 2008 ne s'annonce pas de tout repos pour Thomas Burgener. HOFMANN

Jacques-Roland Coudray d'augmenter le budget de 900 000 francs afin de favoriser les bâtiments Minergie et la promotion des énergies renouvelables. Là encore, le vote a été serré avec 59 voix contre la proposition

Coudray, 50 pour et 5 abstentions. Une autre augmentation de budget - limitée au demi-million celle-là et destinée à promouvoir les énergies solaire et éolienne - a connu le même sort (re-fus par 64 à 50).

ÉCONOMIE ET TERRITOIRE
Cina tranquille

Jean-Michel Cina a dû bien plus s'employer à suppléer son collègue Jean-René Fournier qu'à défendre le budget 2008 de son Département de l'économie et du territoire. Il est vrai que les rares amendements présentés ont été rapidement réglés. A l'image de celui de Jacques-Roland Coudray demandant la suppression de la subvention Phytoark (1,7 million). «Parce que la commune de Sion à qui elle est destinée en ignore même l'existence...» Finalement, cette proposition s'est effacée devant celle de la COFI qui a suggéré d'affecter cet argent à The Ark. En fait le ministre de l'Économie n'aura eu qu'un crève-cœur hier. Au moment de combattre la demande d'engagement d'un collaborateur pour le Centre de compétence en géomatique. «Je suis partagé entre le brillant plaidoyer de Mme Volpi en faveur de la création de ce poste et la position de la COFI qui exige le respect du Personnel Stop.» Le Parlement, lui, a tranché pour cette dernière en refusant cet investissement supplémentaire de 77 200 francs, par 66 voix contre 25. PG

MANIFS ET PORT DE CAGOULES
L'Etat devra légiférer!

S'il est un député qui n'a pas eu à se plaindre de ce ping-pong virtuel joué entre Sion et Berne, c'est peut-être bien Claude-Alain Schmidhalter (PDC du Haut). Sitôt après l'annonce faite du ballottage défavorable de Christoph Blocher, nombre de députés ont en effet déserté le Parlement pour aller suivre l'élection décisive à la télévision. C'est ainsi une salle aux 2/3 pleine seulement qui a voté sa motion demandant au canton d'inscrire dans la loi que l'interdiction de participer à des manifestations autorisées soit étendue à tous les porteurs de cagoule! Au final, son texte a reçu le soutien du Parlement, avec 40 oui contre 37 non! Ceci contre l'avis du Conseil d'Etat qui a relevé que les autorisations pour ce genre de rassemblement sont délivrées par les communes. «Il appartient dès lors aux communes de prévoir une disposition interdisant le port de cagoule.» Mais malgré le fait qu'il n'existe apparemment aucune loi cantonale dans laquelle ce sujet pourrait s'inscrire, le Gouvernement valaisan va devoir s'exécuter... PG

MESURES THÉRAPEUTIQUES
Un oui unanime!

Pas de demandes de discussions; pas d'ouverture de débat; pas d'opposition, ni d'abstention: le crédit supplémentaire de 500 000 francs destiné à financer des mesures thérapeutiques institutionnelles a passé la rampe du Grand Conseil sans coup férir hier matin. Ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait que ce montant - accordé au budget... 2007 des Etablissements pénitentiaires valaisans - a déjà été dépensé. PG

LAG
AG PARLEMENTAIRE

MALGRÉ LA GAUCHE ET L'UDC... C'est oui au DEWS

86 voix pour, 24 contre et 3 abstentions: c'est un soutien sans équivoque que le Parlement a apporté hier au Development Economic Western Switzerland (DEWS). Le Valais va ainsi continuer de contribuer à la bonne marche de ce réseau de promotion exogène dans lequel il est associé aux cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Jura. Ceci au moins pour les deux prochains exercices. Coût de ce nouvel engagement: 850 000 francs par année. En fait, seuls les élus de l'UDC et de la gauche (Haut et Bas confondus) se sont opposés à la re-conduction de cette collaboration à laquelle notre canton a adhéré le 1er avril 2003. Les premiers parce qu'ils ne croient pas en l'efficacité de cet outil de promotion; les seconds par esprit revanchard. Après avoir accepté l'entrée en matière sur cet objet, Marcelle Monnet-Terretz et ses camarades ont effet tourné casaque pour afficher leur désaccord avec leurs voisins et collègues suite à l'échec de la tentative de rachat des cliniques de réadaptation de Loèche-les-Bains. PG

UNE SESSION EXCEPTIONNELLE
Au rythme de Berne

L'élection historique du Conseil fédéral d'hier a forcément rythmé les débats du Grand Conseil valaisan. Et pas seulement parce que le président du gouvernement Jean-Jacques Rey-Bellet, le nouveau conseiller aux Etats et toujours gouverneur Jean-René Fournier et le premier vice-président du Parlement Paul-André Roux avaient dû faire l'impasse sur cette 3e journée de la session de décembre pour représenter notre canton sous la Coupole fédérale! Le grand baillif Georges Mariétan a en effet ré-gulièrement interrompu les débats pour donner l'évolution des scores des... sept sages. Et à l'applaudimètre, la sensation de l'éviction de Christoph Blocher et de l'élection d'Evelyne Widmer-Schlumpf ont fait aussi fort que l'annonce de la belle élection du Valaisan Pascal Couchepin. PG